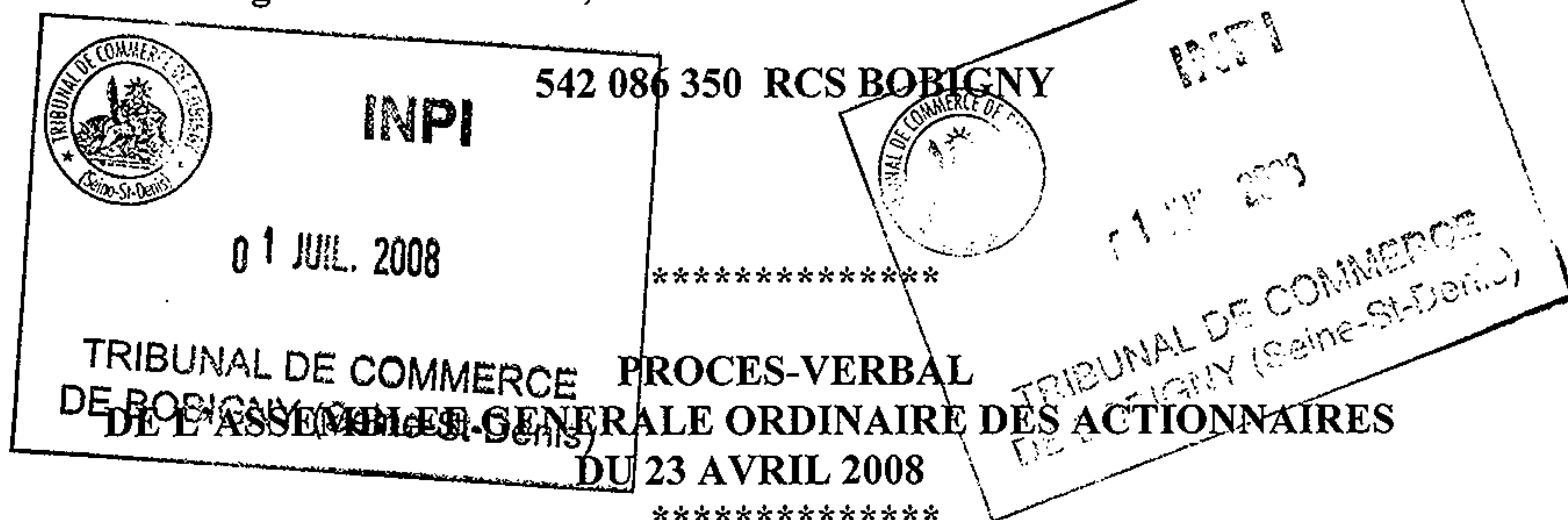


12660

KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 22.587.800 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure – AUBERVILLIERS



EXTRAIT

L'an deux mille huit,

Le vingt-trois avril, à dix heures,

Les actionnaires de la société KLÖCKNER DISTRIBUTION INDUSTRIELLE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ORDINAIRE.

.....

Diverses observations sont encore échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

.....

Cinquième résolution

Monsieur Philippe FIEVEZ, ayant fait part de sa décision de démissionner, à effet du 2 avril 2008, pour convenances personnelles, de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance, l'Assemblée prend acte de cette démission, remercie chaleureusement Monsieur FIEVEZ pour son action menée depuis juin 2004, et décide de nommer en remplacement, à compter du 23 avril 2008, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, Monsieur Philippe ORMANCEY.

Monsieur Peter RINGSLEBEN ayant également fait part de sa décision de démissionner pour convenances personnelles, à l'issue de la présente Assemblée, de ses fonctions au sein du Conseil de Surveillance, l'Assemblée prend acte de cette démission, remercie chaleureusement Monsieur RINGSLEBEN pour l'action qu'il a menée depuis juin 2003, et décide de nommer en remplacement, à effet de ce jour, et pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008, Monsieur Ulrich BECKER.

Messieurs ORMANCEY et BECKER ayant déclaré par avance satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat précité, et fait savoir qu'ils acceptaient ce mandat, remercient les actionnaires de la confiance qui leur est témoignée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance levée.

.....

« Extrait certifié conforme à l'original »

